



# TICKET ECOCHEQUE®

## UN GESTE POUR LA PLANÈTE ET POUR VOS SALARIÉS

Les employeurs peuvent octroyer jusqu'à 250€<sup>(1)</sup> par an à leurs collaborateurs sous la forme de Ticket EcoCheque®, valables 2 ans et utilisables pour l'achat de produits ou services à caractère écologique.

### POURQUOI OFFRIR TICKET ECOCHEQUE® À VOS COLLABORATEURS ?

#### PARCE QUE C'EST FISCALEMENT ET SOCIALEMENT INTÉRESSANT

Conditions nécessaires pour que le Ticket EcoCheque® ne soit pas considéré comme une rémunération<sup>(1)</sup>:

- octroi prévu dans une convention collective de travail (sectorielle ou au niveau de l'entreprise) ou à défaut, dans une convention individuelle,
- valeur faciale de maximum 10€ par Ticket EcoCheque®,
- délivré au nom du travailleur (compte individuel),
- mention de la validité de 24 mois et de l'utilisation pour l'achat de produits et services à caractère écologique repris dans la liste du CNT<sup>(2)</sup>,
- non échangeable contre espèces,
- 250€ par travailleur par an.

(1) Sources : Les arrêtés royaux publiés le 20 mai 2009 et le 24 mars 2011

(2) Sources : La CCT N°98 bis du 21/12/2010 : modifiant la CCT N°98 du 20/02/2009





## PARCE QUE C'EST UN ACTE RESPONSABLE

- Par l'élaboration du régime des Ticket EcoCheque®, les interlocuteurs sociaux ont voulu non seulement sauvegarder le **pouvoir d'achat** des travailleurs et favoriser une **intensification des emplois**, mais également créer une valeur ajoutée et une **sensibilisation** en matière environnementale.
- Vous avez l'occasion d'agir concrètement pour la planète en sensibilisant vos collaborateurs.

## ET POUR DES MILLIERS D'AUTRES RAISONS

- Le réseau d'acceptation compte déjà plus de **10.000 points de vente** et se développe de jour en jour.
- La liste exhaustive des produits et services qui peuvent être achetés à l'aide d'éco-chèques est établie par le Conseil National du Travail. Celle-ci est régulièrement remise à jour pour s'adapter aux avancées en matière de consommation durable. Afin de bénéficier de l'information la plus récente et la plus complète, n'hésitez pas à surfer sur [www.edenred.be](http://www.edenred.be)
- Surfez sur [www.edenred.be](http://www.edenred.be) pour trouver les points de ventes qui acceptent Ticket EcoCheque® dans votre région ou téléchargez gratuitement notre application mobile Ticket Finder pour savoir à tout moment où dépenser vos Ticket EcoCheque®.



## À QUOI SERVENT LES TICKET ECO-CHEQUE® ?

- 1 ÉCONOMIES D'ÉNERGIE** : ampoules écologiques, piles rechargeables, isolation, ...
- 2 ÉCONOMIES D'EAU** : douchette écologique, régulateur, citerne d'eau de pluie, ...
- 3 ATTENTION POUR LA NATURE** : plantes, arbres, outils de jardinage, produits en bois affichant le label FSC ou PEFC
- 4 MOBILITÉ DURABLE** : tickets de train, vélo, ...
- 5 ÉCO-CONCEPTION** : Produits affichant l'écolabel (Hi-Fi, produits de beauté, ...)
- 6 GESTION DES DÉCHETS** : fût de compostage, langes lavables, ...
- 7 ALIMENTATION BIO** : Produits alimentaires affichant le label bio européen.



## DÉCOUVREZ AUSSI LE BENEFICIO CLUB® !

Des réductions dans les enveloppes de Ticket EcoCheque® et un site exclusivement réservé aux bénéficiaires des produits Edenred, regorgeant d'avantages exclusifs.

[WWW.BENEFICIO.BE](http://WWW.BENEFICIO.BE)

INTÉRESSÉ ?  
CONTACTEZ  
NOTRE SERVICE  
COMMERCIAL  
AU 02 678 28 11

[WWW.EDENRED.BE](http://WWW.EDENRED.BE)

Edenred Belgium SA

Avenue Herrmann - Debroux 54 b.5 | 1160 Bruxelles | Tél. : 02 678 28 11 - Fax : 02 678 28 28 | [www.edenred.be](http://www.edenred.be)

 Edenred